

INFORMATION DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE



Docelles, le 10 janvier 2023

Chers Docelloises et Docellois,

Merci de prendre connaissance des recommandations reçues de la part de la préfecture, en ce qui concerne d'éventuels futurs délestages électriques.

Il est important de prendre connaissance de ces recommandations, surtout pour ceux qui sont médicalement appareillés, afin de prendre les précautions nécessaires pour passer sans difficulté ces moments sans électricité.

Je compte sur votre bon sens à tous,

Le Maire et Président du CCAS

A. WOIRGNY

Recommandations de la préfecture

+++++

Le contexte énergétique que connaît le pays risque, si les mesures prises par RTE ou les écogestes ne sont pas suffisants, de conduire à des coupures d'électricité lors des pics de consommation durant la période hivernale. Des coupures ciblées, locales, temporaires et maîtrisées pourront être décidées par RTE en vue d'éviter une coupure générale (un « black-out »).

Ces coupures se feront selon les modalités suivantes :

- par tranches de 2 heures ;
- sur les créneaux correspondant aux pics journaliers de consommation durant l'hiver : 7h30-13h et/ou 18h-20h ;
- affectant alternativement des portions du département ;
- en principe, ni les week-ends ni les jours fériés ;
- annoncées à partir de J-3 à la maille nationale puis à J-1 à 17h à la maille départementale et communale.

Afin de vous préparer au mieux à cette éventualité, la Préfecture nous invite à prendre ces quelques précautions :

Afin d'être alertés à temps :

- s'inscrire sur le site monecowatt à l'adresse suivante : <https://www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure> pour être informé des coupures à venir ;
 - se rendre sur le site suivant <https://coupures-temporaires.enedis.fr> à compter de 17h pour savoir si votre commune, voire leur rue, est concernée par du délestage le lendemain. Une mise à jour des rues concernées sera réalisée à 19h30.
- L'application mobile ecowatt peut être utilement téléchargée.

Pour limiter les désagréments de ces 2 h de coupures :

1. Chargez les batteries de votre smartphone, ordinateur portable, quelques heures avant la coupure d'électricité. Tenez compte des perturbations éventuelles que les réseaux de télécommunications fixes et mobiles pourraient subir durant la coupure d'électricité. **Mieux vaut ne téléphoner que si c'est vraiment nécessaire, afin de ne pas surcharger le réseau.**

2. **Préparez des boissons et de la nourriture** : Si vous ne pouvez pas cuisiner pendant la coupure d'électricité, préparez suffisamment de boissons et d'aliments n'ayant pas besoin d'être réchauffés.

3. **Préparez quelques objets** tels qu'une lampe de poche à batteries chargées, une radio sur batteries (afin de pouvoir vous informer), éventuellement des médicaments, des vêtements chauds. Cela vous évitera de devoir tout rassembler au dernier moment, ou dans l'obscurité.

4. **Fermez bien votre congélateur** : Les congélateurs peuvent rester au moins dix heures hors tension sans que les aliments ne se décongèlent. Vos denrées alimentaires devraient donc bien résister à une panne d'électricité de deux heures. Par mesure de précaution, vous pouvez placer un sac de glaçons dans le congélateur : si la glace a fondu, il est possible que vos aliments soient avariés. En tout cas, fermez bien le congélateur et ne l'ouvrez pas durant la coupure d'électricité.

5. **Retirez les fiches électriques des prises** : Avant la coupure de courant, retirez autant de fiches électriques des prises que possible. Mieux vaut les rebrancher une par une dès que le courant se rétablit. Vous éviterez ainsi qu'une surtension ou une surcharge électrique n'endommage vos appareils électriques et électroniques. Laissez au moins un interrupteur d'éclairage allumé avant la coupure, pour savoir quand l'électricité sera de retour.

6. **Fermez les volets, rideaux et portes des différentes pièces de la maison** afin que celles-ci se refroidissent moins rapidement. Veillez toutefois à aérer suffisamment les pièces dans lesquelles vous vous trouvez.

7. **Prévenez les membres de votre famille**, vos connaissances et les voisins que vous n'aurez plus d'électricité à tel moment et que vous ne serez peut-être pas joignable. (En effet les coupures pourront avoir lieu par quartier ou par rue).

8. **Vérifiez** que, sans électricité, les portes, portails et barrières à commande électrique peuvent être ouverts et que votre réveille-matin sonnera.

Cas particulier des personnes médicalement assistées à domicile :

(A noter que les patients sous respirateur artificiel plus de 20h par jour et les enfants bénéficiant de nutrition parentérale à domicile sont invités à s'inscrire au dispositif d'information particulier pour les patients à haut risque vital (PHRV) en se rendant sur le site suivant : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/patient-haut-risque-vital-soyez-informe-en-cas-de-coupure-electrique> pour télécharger les formulaires d'inscription puis en contactant leur médecin traitant.)